

Lorsque notre ministère négocie pour dédommager les agents détachés auprès de l'organisme européen Frontex....

Ce groupe de travail, oublié dans l'agenda social de début d'année 2018, a été redemandé par la CFDT et a fait l'objet de discussions amères. Cette instance était présidée par le Chef de Service, les chefs des bureaux A1, A3 et B2 assistés de leurs adjoints, les directeurs garde-côtes de Nantes & Marseille et le coordinateur du prochain service central Aéromaritime.

Depuis environ une quinzaine d'années, des agents des Douanes participent à des actions de lutte contre l'immigration clandestine en provenance principalement de l'Afrique du Nord, conjointement avec les pays européens de Méditerranée occidentale. Depuis quelques années, l'agence européenne Frontex a été créée dans le but d'organiser ce type de surveillance étendue à toute la Méditerranée.

Cet organisme européen, doté de fonds conséquents afin de mettre en œuvre des moyens humains, nautiques et aériens, sollicite la coopération de pays européens volontaires. Ces fonds ont servi à financer en France 2 avions Beechcraft, le patrouilleur 3 basé à Toulon, la vedette garde-côtes de Nice ainsi qu'une grande partie du projet SIAM (*système informatisé et intégré d'informations*).

De plus, dans le cadre des détachements, l'Administration des Douanes fournit une prévision de dépenses d'entretien des moyens mis en place, du matériel nécessaire pour le bon déroulement des missions, du pétrole et des moyens humains engagés ; tous ces frais engagés sont restitués auprès de notre Administration. Ce budget voté à l'Assemblée n'est pas consenti à la surveillance exclusive des frontières maritimes du pays.

Les représentants de l'Administration ont oublié de nous apporter cet éclaircissement que nous nous sommes permis de leur rappeler. En conséquence, la partie sud-est de la métropole est devenue un désert maritime, puisqu'aucun moyen naval de haute mer n'est présent dorénavant et alors que la partie financière restituée pourrait être mise à profit pour d'éventuels achats ou redistributions.

L'administration des Douanes avait transmis ses propositions de détachement à l'agence Frontex pour l'année 2018. Par manque de soutien des pays européens, cette dernière souhaite obtenir un engagement supplémentaire des moyens français soit 2 détachements de 30 jours pour chaque moyen nautique et un détachement de 30 jours pour le moyen aérien, pour le moment. (*dans l'attente de la mise au point totale des Beechcraft*).

Le document de travail produit pour ce groupe de travail, peu étayé concernant les propositions d'organisation des missions Frontex pour les personnels terrestres, les marins et les aériens, a généré des discussions soutenues de la part des organisations syndicales. A la demande du Chef de service constatant la nécessité d'organiser ce type de détachement, chaque OS a donné son appréciation quant à la gestion humaine des agents engagés de la surveillance.

La CFDT Douane demande un régime particulier pour les missions Frontex :

- **Équitable** et qui tienne compte du fait que la mission se déroule loin de leur foyer.
- **Uniforme** car il n'y a pas de raison de traiter différemment des douaniers, qu'ils soient marins, aériens ou terrestres... les régimes indemnitaires spécifiques liés aux spécificités ou aux fonctions sont là pour ça.

- **Motivant** afin de tenir compte des particularité d'accomplissement de missions délicates, dangereuses et parfois difficiles à assumer humainement.

Le régime 24/24 nous paraît donc le mieux adapté.

Terrestres : Même si ce sont des agents volontaires de la Surveillance, un régime horaire "24/24ème" justifie pleinement les contraintes d'éloignement et de disponibilité.

Marins : Le système de comptabilité d'heures de travail proposé de "16/24ème" pour le patrouilleur de TOULON et de 24/24 pour le navire de NICE est une forme de statu quo peu satisfaisante. Pour les missions Frontex, le temps décompté devrait être de 24h/24h. Une chose est sûre, hors de question de généraliser le 16/24.

Aériens : La gestion différenciée des navigants et non navigants ne doit pas être retenue ; le détachement d'un équipage navigant (2 pilotes + 2 PNT (Personnels Navigants Techniques) ainsi que de 4 techniciens (2 B1 mécaniciens + 2 B2 électroniciens) nous semble raisonnable pour une période d'opérations maximale portant sur 8 jours à laquelle s'ajoutent 2 jours au titre de la mise en place (aller-retour) pour les navigants et un supplément de 2 jours en avance de détachement et en fin de détachement des 30 jours pour les non navigants, dus à la nécessité de logistique du matériel d'entretien aéronautique. Les 2 BSAM Avions de LORIENT et HYERES se répartiront les missions lorsque tout le personnel sera formé.

L'Administration souhaite la participation de tous les navigants y compris ceux de l'antenne CIAD (Cellule Instruction Avion des Douanes de BORDEAUX). Proposée par le bureau B2, la formation sera initiée pour les navigants n'ayant jamais pris part à ces missions. La CFDT n'y voit pas d'inconvénient, mais émet quelques réserves, considérant cette ambition comme démesurée, au regard de l'état de disponibilité des aéronefs et du nombre d'agents des unités opérationnelles restant à former.

Souhaitée par l'agence Frontex, la disponibilité des agents des Douanes aériennes engagés dans ces missions constitue un facteur prépondérant. L'Administration s'est engagée auprès de cette agence afin que les aériens restent disponibles 24 heures sur 24, ainsi pour la CFDT, la restitution doit donc être de 24 heures sur 24.

Pour tous les agents, l'éloignement de leurs familles et la gestion des missions au quotidien sont d'autres facteurs d'ordre psychologique, indépendants de l'ordre donné par l'Administration. Les ministères de la Défense et des Affaires Etrangères abondent le salaire pendant ces missions ou ces opérations à l'étranger d'un coefficient multiplicateur de 1,5 : c'est la proposition de la CFDT en matière de rémunération.

Pour conclure, le Chef de Service nous a signalé que les opérations Frontex vont s'accroître et représenter des actions prioritaires au sein de notre ministère. Il est donc grand temps de mettre en place cette gestion des ressources humaines, compatible avec les prochaines missions, d'autant plus que le Service Central National Aéro-maritime doit voir le jour début 2019 au plus tard.

Nos prochaines rencontres avec l'Administration dans le cadre aéro-maritime :

- 13 mars : GT Service Central National Aéro-maritime
- 27 mars : GT maritime
- 1er juin: la CCPC aériens
- avant l'été comme annoncé par le Chef de Service, la tenue d'un groupe de travail supplémentaire Frontex.

Vos représentants CFDT à ce GT : Joël CHATAIGNER, BSAM Avions Hyères - William CARUSSO, DF P3 Toulon - Thierry LIMA, DF33 BGC Nice - Jean Marc JAME, Secrétaire national permanent.